



Conférence régionale sur l'investissement public en Rhône-Alpes

5 juin 2015

Dossier de presse

Contacts presse :

Cabinet du préfet :

Luc PERRACHON / 04 72 61 60 54 / luc.perrachon@rhone.gouv.fr

Secrétariat général pour les Affaires Régionales :

Raphaëlle PADOVANI / 04 72 61 68 83 / raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr

Sommaire

Les conférences régionales de l'investissement public	3
Les programmes prévisionnels d'investissements publics de l'Etat et de ses opérateurs à partir de 2015.....	4
L'action financière directe de l'État.....	4
Pour la mobilité multimodale	4
Pour le renouvellement urbain et rural.....	4
Pour le numérique, l'enseignement supérieur et la recherche.....	5
Pour la transition écologique et énergétique.....	5
Pour l'Énergie.....	6
Innovation et investissements d'avenir.....	6
B.P.I. France : les soutiens directs et indirects de Bpifrance en faveur des investissements publics	6
Soutiens financiers de l'ADEME	7
Annexe	9
Circulaire du Premier ministre du 27 avril 2015.....	9

Les conférences régionales de l'investissement public

Le Gouvernement a retenu, le 8 avril 2015, un plan majeur de soutien à l'investissement, qui apporte de nouvelles mesures de soutien rapide aux investissements de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités territoriales.

Le Premier Ministre a demandé aux Préfets de région de réunir **une conférence régionale de l'investissement public** réunissant les acteurs de l'investissement public et les professionnels.

Dans ce cadre, Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a lancé, en lien avec Jean-Jack QUEYRANNE, président du Conseil régional Rhône-Alpes, la première **conférence régionale sur l'investissement public vendredi 5 juin 2015**.

Cette conférence qui associe les préfets de département, et chefs des services et des opérateurs de l'Etat concernés, les présidents des conseils départementaux, des intercommunalités de plus de 30000 habitants et les présidents des associations départementales de maires, les présidents des chambres consulaires et les présidents des fédérations professionnelles des travaux publics et du bâtiment, permet de :

- **présenter les financements possibles** de l'Etat et de ses opérateurs ;
- **favoriser les échanges des fédérations professionnelles avec les collectivités** et l'élaboration des programmes de travaux pour le secteur du B.T.P., secteur particulièrement concerné par les commandes publiques. Le secteur des travaux publics concerne 1170 entreprises qui emploient 35 000 salariés en 2015 en Rhône-Alpes.

Cette conférence doit également permettre le recensement de « l'ensemble des programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme et d'induire une activité dans le secteur des travaux publics », et de « lever tous les freins au lancement des projets d'investissement ». (cf. annexes – Circulaire du Premier ministre du 27 avril 2015)

Les programmes prévisionnels d'investissements publics de l'Etat et de ses opérateurs à partir de 2015.

L'action financière directe de l'État

Pour les entreprises :

- le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)
- le crédit d'impôt recherche (CIR)
- le sur-amortissement des investissements

Pour les collectivités :

- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les collectivités locales et l'avance à taux zéro de la CDC
 - ▶ Durée de l'ordre de 1 à 2 ans
 - ▶ Formulaire de demande de prêt sur site client du Fonds d'épargne CDC

Pour la mobilité multimodale

- le **CPER 2015-2020** : voies ferrées et routes (460 M€ État et 320 M€ de la Région)
- le **plan de relance autoroutier en Rhône-Alpes** (3,2 Mds€ à l'échelle nationale) et les contrats de plan autoroutier (contrat de 500 M€ avec APRR – AREA entre 2014 et 2018)
- le **Grand Plan de Modernisation du Réseau** (2,5 Mds€ à l'échelle nationale) de SNCF Réseau
- appel à projet **Transports Collectifs urbains** : le 3ème APTU a attribué 450 M€ à une centaine de projets à l'échelle nationale, dont 64 M€ en Rhône-Alpes

Pour le renouvellement urbain et rural

Le renouvellement urbain

380 M€ Etat, 106 M€ de la Région et 50 M€ du FEDER, avec le soutien de la CdC

- Contrats de ville : en Rhône Alpes 71 quartiers sur 37 EPCI
- ANRU : 86 M€ en 2014 / 29 M€ à fin avril 2015
- Prêts projets urbains sur fonds d'épargne : 170 M€ en 2014, 30 à fin avril 2015
- 400 M€ sur fonds propres CDC niveau national

Le renouvellement rural

Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement existants, avec le soutien de l'Agence de l'eau et de la Caisse des dépôts.

- Prêts secteur public local : 297 M€ en 2014, 64 M€ à fin avril 2015
- Prêts croissance verte : 16 M€ en 2014, 3 M€ à fin mars 2015

Pour le numérique, l'enseignement supérieur et la recherche

Numérique

Le fonds de solidarité numérique (387 M€) et le rôle la Caisse des dépôts (investisseur et prêteur)

- 195 M€ engagés au titre du PIA, infrastructures THD et usages
- Contribution CDC en ingénierie, investissements et prêts

Enseignement supérieur et recherche :

Les constructions universitaires et les prêts de la CdC, en lien avec la Banque européenne d'investissement - Etat 140 M€ : Région : 140 M€

- Exemple: prêt CDC / BEI de 245 M€ à l'université de Lyon
- Plan Campus : 235 M€

Recherche et innovation

État - travaux sur laboratoires et CdC – investisseur

- Exemple: investissement dans Axel One
- SATT Pulsalys et GIFT 106 M€ du PIA en 2014

Pour la transition écologique et énergétique

Agence de l'eau

- 80 % de subvention aux travaux d'économies d'eau en zones déficitaires - la CdC intervient en complément

ADEME

Rénovation énergétique des bâtiments, soutien aux plates-formes de rénovation énergétique, TEPOS, énergies renouvelables...

- Prêts secteur public local : 297 M€ en 2014, 64 M€ à fin avril 2015
- Prêts croissance verte : 16 M€ en 2014, 3 M€ à fin mars 2015
- TEPOS Territoires à énergie positive pour la croissance verte (12 TEPCV en RA) / Enveloppe CDC 250 M€ par an sur 3 ans

Sobriété énergétique

Rôle des bailleurs sociaux :

- Eco prêts 41 M€ en 2014, 16 à fin mars 2015
- Prêts amiante complémentaires aux éco prêts 2015 / 2017 (500 M€ par an niveau national)

Pour l'Énergie

- le programme d'investissements d'EDF : grand carénage des unités de production nucléaires (1 Md€ à court terme), barrages hydrauliques, ...
- le programme d'ERDF : renforcement des réseaux de distribution (310 M€)
- Investissements CDC dans les ENR
 - ▶ Un portefeuille d'entreprises
 - ▶ Installé à fin 2014: Photovoltaïque : 36 MWc / Hydroélectricité : 30 MW / Eolien : 8 MW

Innovation et investissements d'avenir

Rôle du commissariat général pour les investissements (CGI) : plan Juncker, investissements d'avenir

- 394 M€ d'engagements réalisés par la CDC au titre du PIA en Rhône-Alpes dont 3,5 pour l'ESS, 40 pour la formation par alternance, 7 pour les PFMI, 106 pour les SATT, 195 en numérique et 41 pour la ville de demain

Intervention de la CdC : Eco-cités, ...

- Financement de divers projets des écocités de Grenoble 22,5 M€ et Lyon 13,6 M€

B.P.I. France : les soutiens directs et indirects de Bpifrance en faveur des investissements publics

- Soutient les entreprises de BTP titulaires de créances publiques	Avances de trésorerie et Engagements Par Signature (caution retenue de garantie et GAPD)	Financement des investissements Crédit et Crédit bail matériel	Financement des besoins en Fonds De Roulement liés au développement	Intervention en Fonds propres et quasi fonds propres
- Finance les Etablissement Publics Locaux SEM et SPL...	...qui ont une activité marchande (production d'énergie, collecte des ordures ménagères...)	Ainsi que les investissements des SEM immobilières	Finance les PPP si l'ouvrage fait l'objet d'une exploitation commerciale	Toujours en co-financement avec les autres acteurs du financement des collectivités

Soutiens financiers de l'ADEME

- **1,5 M€** - Rénovation énergétique des bâtiments (bâtiments démonstrateurs et plateformes de rénovation de l'habitat privé).
- **6 M€** - Economie circulaire (démonstrateurs de collecte, tri et valorisation de déchets).
- **32 M€** - Energies renouvelables (réseaux de chaleur, bois-énergie, solaire, géothermie et méthanisation).
- **1 M€** - Eco-innovations dans les entreprises et exploitations agricoles.
- **7 M€** - Transports propres (GNV, logistique urbaine, hydrogène, mobilité électrique, etc.).
- **53 M€** - Points Noirs du bruit entre 2010 et 2018 (écrans bruits et isolation de façades)

Soutiens financiers dans le cadre du programme des investissements d'avenir

Quatre programmes pour un montant total de 3,4 Mds d'euros (2010 – 2020)

- Programme démonstrateurs de la transition écologique et énergétique.
- Thématique Réseaux électriques intelligents.
- Thématique Economie circulaire.
- Programme Véhicule et transports du futur.

AMI en cours

- Dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques (fin 2015).
- Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments (fin 2016).
- Industrie et agriculture éco-efficientes (fin 2016).
- Qualité de l'eau et gestion de la rareté (fin 2016).
- Bateau du futur (fin 2016).

Annexe

Circulaire du Premier ministre du 27 avril 2015

Le Premier Ministre



n° 5783/SG

Paris, le 27 avril 2015

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Objet : Constitution d'une conférence régionale sur l'investissement public.

Le Gouvernement a annoncé, le 8 avril dernier, un plan majeur de soutien à l'investissement en apportant de nouvelles mesures en faveur des investissements publics.

Les collectivités territoriales, qui assurent une part prépondérante de l'investissement public, doivent être soutenues dans leurs initiatives afin de doter la France des équipements structurants nécessaires à son attractivité économique et son développement.

Dès la loi de finances pour 2015, le Gouvernement a souhaité porter à 816 M€ (soit +200 M€) les moyens dévolus à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2015. J'ai souhaité dès le mois de janvier que, dans chaque département, la commission départementale d'élus se réunisse rapidement en vue d'établir les priorités locales de programmation de cette dotation. Par ailleurs, une aide spécifique pour encourager la construction de logements dans les zones tendues a été mise en place, à hauteur de 2 000 € par permis de construire délivré. Les crédits du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ont été augmentés de 192 M€ pour s'établir à 5,961 Md€ et le taux forfaitaire de remboursement du fonds a progressé de 4% pour représenter une compensation forfaitaire de 16,404 %.

En complément de ces mesures déjà opérationnelles, j'ai demandé que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) mette des prêts à taux zéro à disposition des collectivités locales pour qu'elles bénéficient d'une avance sur les sommes que l'Etat leur verse au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette mesure vient conforter la trésorerie des collectivités locales pour qu'elles puissent financer dans de bonnes conditions leurs projets.

Pour mobiliser et coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs concernés par l'investissement public dans les territoires (collectivités locales, services de l'Etat, organismes de financement et entreprises), j'ai souhaité que vous puissiez réunir, sous votre présidence, des conférences régionales de l'investissement public, en lien avec les présidents de conseil régional et les autres exécutifs locaux.

L'objectif de ces conférences est de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements, à partir des plans prévisionnels de la commande publique qui ont été arrêtés pour l'année 2015 et les suivantes. Elles doivent recenser l'ensemble des programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme et d'induire de l'activité dans le secteur des travaux publics, porteur d'emplois potentiels ; elles doivent également faire émerger les plans pluriannuels d'équipement pour les exercices à venir dans votre région et lever tous les freins au lancement des projets d'investissements.

Vous installerez ces conférences sur l'investissement public avant la fin du mois de mai dans votre région. Cette instance se réunira sous votre présidence et devra regrouper l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'investissement public. Aussi, vous veillerez à inviter les services et les agences de l'Etat (DRFiP, ADEME, ANRU, agences de l'eau, BPI, directions régionales de la CDC), qui seront étroitement associés en amont à la préparation de ces conférences. Les services du Commissariat général à l'investissement pourront, à votre demande, présenter aux collectivités intéressées les nouvelles modalités de financement permises par le plan Juncker.

La réussite du dispositif dépend de l'adhésion des collectivités territoriales, qui sont des acteurs déterminants pour atteindre l'objectif de relance de l'investissement public.

Vous veillerez à associer le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, les présidents des conseils de métropole et les présidents des principaux établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les maires, en particulier ceux des grandes communes de la région. Vous pourrez vous appuyer sur la conférence territoriale de l'action publique, prévue à l'article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales. Les représentants des associations nationales d'élus au niveau départemental ou régional pourront être conviés. En outre, vous prendrez le soin d'associer les acteurs économiques et sociaux, notamment le président du conseil économique, social et environnemental ainsi que les présidents des chambres consulaires. Vous pourrez également associer les organisations représentant les entrepreneurs, dont celles ayant un lien direct avec l'investissement public.

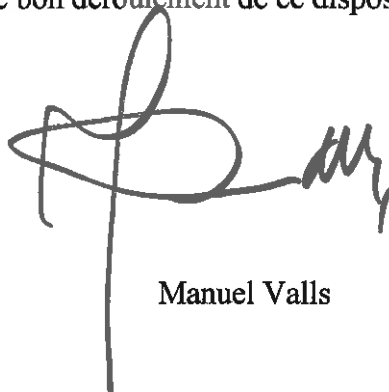
La réunion d'installation permettra d'informer les différents acteurs sur les objectifs poursuivis et mesures engagées par le Gouvernement. Elle définira une méthode et un calendrier de travail pour passer en revue les investissements programmés pour 2015 et à venir dans votre ressort territorial. Des groupes de travail pourront être constitués afin d'examiner les projets qui nécessitent une action coordonnée entre collectivités autour de thématiques relatives aux grands projets d'infrastructures, telles que celles figurant dans les contrats de projets État-Région :

- la mobilité multimodale ;
- le renouvellement urbain et rural et la solidarité entre territoires ;
- le numérique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- l'innovation et les investissements d'avenir.

Sans s'en tenir à ces grands projets, il s'agira de recenser ceux qui peuvent être lancés rapidement et d'identifier les mesures susceptibles de faciliter leur concrétisation.

Une réunion conclusive de ces conférences devra se tenir dès le début du mois de septembre 2015 afin d'établir un panorama de la situation et de dresser le bilan et le calendrier de réalisation des décisions prises en matière d'investissement dans votre région. Je vous demande d'établir à cet effet un document de synthèse.

Je vous remercie de votre implication personnelle dans le bon déroulement de ce dispositif.



Manuel Valls